



Présidence : Turquie

357ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 22 mai 2002

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 11 h 50

2. Présidence : M. Ö. Orhun

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

a) *Modèle de réponse pour l'échange d'informations 2001 de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre* : Présidence (voir Annexe), Suisse

b) *Document de réflexion intitulé « Amélioration des procédures du Forum dans le but de renforcer la mise en oeuvre des engagements existants »* : Présidence

c) *Réunion d'experts sur la lutte contre le terrorisme dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE* : Fédération de Russie (FSC.DEL/290/02 Restr.), Espagne-Union européenne, Suisse, Présidence

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

a) *Exposé de M. T. Ries, du Collège finlandais de la défense nationale* : Présidence, M. Ries (FSC.DEL/287/02), Yougoslavie, Japon (partenaire pour la coopération), Fédération de Russie, Portugal, Suisse, Espagne-Union européenne

b) *Document espagnol sur la planification de la défense* : Espagne (FSC.DEL/293/02 Restr.), Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Informations récentes relatives au Centre régional d'échange d'informations sur les armes légères et de petit calibre à Belgrade* : Yougoslavie (FSC.DEL/296/02), Suède, Royaume-Uni, Allemagne, France, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Présidence, Suisse, Biélorussie
- b) *Adoption du Document sur les mesures de confiance et de sécurité dans le domaine naval en mer Noire, à Kiev, le 25 avril 2002* : Ukraine (également au nom de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Fédération de Russie et de la Turquie), Fédération de Russie (FSC.DEL/291/02 Restr.), Suisse, Espagne-Union européenne, Biélorussie
- c) *Ratification par l'Espagne du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, le 2 mars 2002* : Espagne
- d) *Programme de formation des forces armées en coopération avec le Commandement opérationnel Nord-Ouest, du 27 mai au 2 juin 2002* : Biélorussie (FSC.DEL/288/02), Présidence
- e) *Projet de décision concernant la vue d'ensemble de l'échange d'informations dans le cadre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité* : Présidence, Directeur du Centre de prévention des conflits, Finlande
- f) *Projet de décision concernant la fourniture de la vue d'ensemble des armes légères et de petit calibre et du modèle de réponse à l'Organisation des Nations Unies* : Présidence
- g) *Questions d'organisation* : Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 5 juin 2002 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/363

22 mai 2002

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

357ème séance plénière

FSC Journal No 363, point 1 a) de l'ordre du jour

**DECLARATION DU PRESIDENT DU FORUM POUR LA
COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE FAITE AU NOM
DES MEMBRES DE LA TROIKA DU FCS SUR LE MODELE DE
REPONSE POUR L'ECHANGE D'INFORMATIONS 2001 DE L'OSCE
SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE**

Conformément aux conclusions de l'Atelier sur l'application du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre, qui a eu lieu à Vienne les 4 et 5 février 2002 (FSC.GAL/21/02), le Centre de prévention des conflits (CPC) a élaboré un modèle de réponse pour l'échange d'informations 2001 prévu dans le Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (FSC.GAL/39/02).

L'objectif du modèle de réponse est de fournir une base aux Etats participants qui doivent encore présenter leur réponse dans le cadre de l'échange d'informations concernant les armes légères et de petit calibre 2001, ainsi qu'un modèle de référence permettant à tous les Etats participants de comparer leurs présentations de 2001 avec ce modèle, en vue de les mettre à jour le cas échéant et selon les besoins. L'utilisation complète du modèle de réponse facilitera l'obtention de normes plus élevées dans la mise en oeuvre du Document sur les armes légères et de petit calibre, améliorera la comparabilité des informations nationales et permettra de jeter les bases des travaux futurs du FCS dans le domaine des armes légères et de petit calibre, en particulier pour l'élaboration de guides des meilleures pratiques.

La Troïka du FCS aimerait donc demander aux Etats participants qui n'ont pas encore contribué à l'échange d'informations 2001 sur les armes légères et de petit calibre de le faire aussi rapidement que possible en utilisant le modèle de réponse établi par le Centre de prévention des conflits. La Troïka du FCS souhaite confirmer que le Centre de prévention des conflits est prêt à offrir toute forme d'assistance technique dont les Etats participants concernés pourraient avoir besoin dans ce contexte.

La Troïka du FCS souhaiterait également encourager tous les Etats participants à prêter l'attention voulue au modèle de réponse, afin de déterminer les parties de leur réponses de 2001 qui peuvent avoir besoin d'être clarifiées, complétées ou enrichies en fonction de la structure et du niveau de détail indiqués dans le modèle de réponse.